

La MRC du Rocher-Percé informe les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste sur son territoire que la période d'inscription au programme RénoRégion se tient du 31 mai au 30 juin 2021. Une aide financière sous forme de subvention est offerte en fonction du revenu qui compose le ménage et du coût des travaux admissibles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un bâtiment à titre de résidence principale.

Le revenu annuel du ménage est de 24 000 \$ pour une personne seule ou un couple et de 45 000 \$ pour une famille de 12 personnes ou plus pour obtenir le maximum de la subvention, soit 12 000 \$.

La valeur foncière de la résidence, excluant celle du terrain, ne doit pas excéder la valeur uniformisée maximale de **120 000 \$**.

De plus, il ne faut pas avoir bénéficié des programmes RénoVillage ou RénoRégion au cours des dix dernières années.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les personnes intéressées doivent présenter une demande à la MRC du Rocher-Percé **au plus tard le 30 juin 2021** en remplissant le formulaire à cet effet et **les documents nécessaires à annexer pour le traitement du dossier**, soit :

- une preuve de propriété (compte de taxes municipales 2021);
- une preuve de revenus (déclarations fédérale et provinciale des revenus pour l'année d'imposition 2020) de toutes les personnes qui composent le ménage.

Vous pouvez vous procurer le formulaire auprès de votre municipalité, à la MRC du Rocher-Percé ou sur son site Internet sous l'onglet «Fonds et programmes», à l'adresse suivante : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca>.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre madame Lison Beauchamp au 418 689-3298 ou mrc@rocherperce.qc.ca.

Donné à Chandler, ce 10^e jour de juin 2021 (10-06-2021)

Christine Roussy
Directrice générale et secrétaire-trésorière